

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte rendu - Séance du 3 OCTOBRE 2020**

Date de convocation : Samedi 26 SEPTEMBRE 2020 (par e-mail)

En exercice	15
Présents	13
Pouvoirs	2
Votants	15

L'an deux-mil-vingt, le trois octobre, à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Olby (Puy-de-Dôme), se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Monsieur Samuel GAUTHIER, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET-LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric. Mme PLANEIX Bernadette, Mme GUILLAUME Michelle, Mme BONY Catherine, M. GAUTHIER Samuel

**PRÉSENT PAR VISIOCONFÉRENCE :** M. CARAY Frédéric (pouvoir à M. Emmanuel NESME)

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Hélène FINET (pouvoir à Mme Catherine BONY)

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme PLANEIX Bernadette a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance est ouverte à 10h.

**DÉLIBÉRATIONS**

\*\*\*

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

En préambule, le maire propose à Mme Sarah LANGLAIS de vérifier les possibilités offertes pour faire évoluer le règlement intérieur du conseil municipal concernant le vote par visioconférence. Le maire tient également à remercier les nombreux conseillers présents lors de la réunion organisée par la communauté de communes mercredi 30 septembre 2020.

### **1- Objet – validation du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 24 septembre 2020**

Le compte-rendu du conseil municipal du jeudi 24 septembre 2020 est adopté à 14 voix et 1 abstention.

### **2- Objet – Autorisation d'élimination de livres de la bibliothèque municipale**

Le maire indique que Mme Annette BERGER, a demandé par courrier, la possibilité de faire du tri dans les livres de la bibliothèque. Ceci semble nécessaire, plusieurs livres ne faisant plus l'objet de prêt depuis plusieurs années.

Hélène BRIGNON propose d'aider et d'accompagner Mme Annette BERGER dans ce travail et de chercher ensemble le meilleur devenir possible pour ces livres (boite à livres, recyclage auprès d'organismes divers (Emmaüs, mains ouvertes...))

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le retrait de ces livres de la bibliothèque municipale. Le conseil municipal autorise Mme Hélène BRIGNON et Mme Annette BERGER à procéder à cette action.**

### **3- Objet – Délibération relative au centre de gestion de la fonction publique**

Le maire informe qu'en complément de sa mission générale d'information aux collectivités, le centre de gestion propose une mission facultative d'assistance pour les dossiers de retraite des agents fonctionnaires affiliés à la CNRACL.

La convention d'adhésion à cette mission arrive à échéance le 31/12/2020.

Aussi, il est proposé au conseil de renouveler l'adhésion au 01/01/2021.

M. Emmanuel NESME demande l'intérêt et le coût de cette convention. Le maire indique que cette convention offre une prestation d'accompagnement personnalisé comprenant le contrôle des dossiers papiers complétés et surtout, dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL et l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL. Le coût est forfaitaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraite exercée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy de Dôme et autorise le maire à signer ces documents**

**4- Objet – Partenariat avec CISCA**

Le maire revient sur les différents échanges avec les membres de CISCA et les conseillers municipaux depuis le dernier conseil municipal du 24 septembre.

Compte tenu de ces dernières discussions, le maire indique que les conditions d'accueil de ce partenariat ne sont pas réunies pour une réalisation optimale de ce travail. Plusieurs contacts sont établis avec les collectivités ciblées par CISCA. Le maire évoque notamment les liens avec la commune de Chanat la Mouteyre, avec laquelle des échanges sont possibles pour enrichir nos réflexions sur le thème de la résilience territoriale.

Le maire propose de faire un tour de table permettant à chaque membre présent de se prononcer sur ce partenariat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce partenariat avec CISCA.**

**5- Objet – Point sur la situation du projet de réhabilitation de la salle polyvalente**

Le maire rappelle les différentes étapes de ce projet de réhabilitation. Il présente également les dernières informations issues du diagnostic effectué par le cabinet MIR Architecture.

Il indique également les divers rendez-vous et réunions auprès des collectivités (conseil départemental et conseil régional) afin de compléter les sources de financement, compte tenu des montants estimatifs de la maîtrise d'œuvre à l'issue du diagnostic (520 k€ de travaux)

Un nouveau rendez-vous est programmé avec les cabinets d'architecte et de l'ADIT le jeudi 15 octobre.

Le maire propose de structurer ce projet de réhabilitation en deux tranches :

- une première tranche liée à l'accessibilité, à la mise aux normes et à une partie de l'isolation thermique par l'intérieur pour un montant de travaux de 270 k€ HT avec un plan de financement déjà finalisé ;
- une deuxième tranche liée à l'extension de l'équipement et à l'isolation extérieure dont le plan de financement est à élaborer. Celui-ci sera réalisé avec le concours de l'État, du conseil régional, du conseil départemental et du programme LEADER.

Ce plan de financement nécessite d'obtenir des informations plus précises de la part de la maîtrise d'œuvre. Une réunion est programmée le 15 octobre.

Le maire indique que le dossier du « Plan de relance » du conseil régional doit être déposé pour le 25 octobre 2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose à l'unanimité de valider le plan de financement de la 1<sup>ère</sup> tranche lors d'un prochain conseil municipal exceptionnel programmé le mardi 20 octobre à 20h.**

**6- Objet – Point sur le budget et les travaux fin 2020**

Le maire indique que les possibilités de dépenses sur le budget investissement sont très limitées compte tenu des divers travaux déjà engagés. Les travaux prévus sur les ponts de la Sioule et les abris bus sont prioritaires et nécessitent d'être revus au regard des devis actuels.

Concernant les abris bus :

- de la place de la Fontaine, des devis sont en cours. Cet abri bus est prioritaire compte tenu du nombre d'enfants concernés et de la période hivernale qui s'approche ;
- du carrefour des Bernards, la situation est complexe. Le lieu prévu par le conseil départemental étant contesté, un nouvel emplacement est envisagé nécessitant de passer par l'achat de 10 m<sup>2</sup> d'une parcelle privée. Le maire propose de faire une offre pour l'achat de cette parcelle sur la base des tarifs proposés dans l'opération de déclassement des biens publics.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat de ce terrain et autorise le maire à effectuer les démarches pour cet achat.**

Concernant le budget fonctionnement, les possibilités restent limitées mais doivent permettre de prendre en charge les travaux suivants concernant l'école : transfert et installation du lave linge, travaux sur le ballon d'eau chaude et sur les différents points préconisés à la suite du rapport du contrôle technique électricité et gaz.

**7- Objet – Point sur l'adressage des habitants de la commune et délibération sur les numéros et noms des rues des hameaux : Le Monteillet – Le Glavin - Monteribeyre**

Le maire rappelle qu'il a été décidé d'opérer l'adressage sans avoir recours à un prestataire (devis de 4 500 €). Cette opération consiste à reprendre les travaux effectués par l'équipe précédente. En respectant la réglementation en vigueur, un inventaire des rues nommées et la numérotation des bâtiments/habitations seront réalisés

L'objectif est de finaliser l'adressage avant décembre 2020.

Le maire indique que l'ensemble des noms (rues et numérotations) pour Le Monteillet, le Glavin et Monteribeyre a été communiqué par mail aux conseillers.

Cette première étape de délibération concernant l'adressage d'une partie de la commune doit permettre d'identifier les éventuelles erreurs à ne pas reproduire et de poursuivre ainsi le processus.

Le maire indique que l'adressage doit concerner dès à présent et prioritairement : le bourg d'Olby, les Bernards, le Pont d'Olby afin de pouvoir effectuer la facturation de l'eau avec ces nouvelles adresses.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'adressage pour les villages suivants : Le Monteillet – Le Glavin et Monteribeyre et autorise le maire à effectuer toutes les démarches relatives à cet adressage.**

**8- Objet – Constitution de groupes de travail**

Le maire présente le bilan de fonctionnement des groupes de travail décidés lors du conseil municipal du mois de juin dernier. Les groupes « Protocole sanitaire de la rentrée scolaire », « Récolement des archives municipales », « Architecture du site internet » ont fonctionné et sont clos. Le groupe de travail sur la COVID n'a pas été opérationnel. Les groupes de travail sur le projet de rénovation de la salle des fêtes et du stade sont toujours d'actualité.

Concernant, le fonctionnement de ces groupes de travail, le maire rappelle qu'il s'agit d'une méthode de travail expérimental qui a pour objectif de solliciter et faire participer les habitants. Il rappelle que c'était un de nos engagements forts. Le maire propose ainsi pour les trois prochains mois de définir des groupes de travail comprenant des habitants (information, réflexion, consultation...).

Après avoir échangé sur la méthode de travail et les thématiques, il est convenu de travailler sur trois points :

- Le terrain de sport, avec l'arrivée d'un terrain synthétique financé par la communauté de communes. L'objectif est de définir les enjeux de ce nouvel équipement pour la commune et ses habitants (leaders : Emmanuel NESME, Dominique OUVRARD, Aymeric TRONCHE) ;
- La salle des fêtes, avec notamment les contraintes économiques et les besoins des usagers envers cet équipement (leader : Samuel GAUTHIER) ;
- La relation de la commune avec ses aînés, notamment le repas traditionnel dans le contexte sanitaire actuel (leaders : Bernadette PLANEIX, Michelle GUILLAUME).

Il est convenu que ces trois thèmes de travail nécessite une préparation préalable au niveau contenu et méthode. Le résultat de ce travail préparatoire sera présenté et validé lors du prochain conseil.

Enfin, les chantiers participatifs resteront tout au long du mandat une opération permanente en invitant des volontaires à participer à des petits travaux d'aménagements et/ou d'embellissement de notre commune.

**9- Objet – Les démarches de labellisations en cours**

Le maire informe que deux démarches de labellisation sont en cours :

- Villes et Villages étoilés : Mme Hélène BRIGNON indique que le dossier a été envoyé fin septembre ;
- Classement arbre remarquable du Tilleul d'Olby : Mme Noëlle LACOURT indique que le dossier a été déposé, le résultat sera connu durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021. Elle rappelle qu'une intervention de contrôle sécurité doit être programmée assez rapidement. Cette intervention de contrôle a fait l'objet de deux devis (1 900 € et 1 600 €). Il faudra également prévoir un budget pour l'haubanage et la mise en sécurité côté route.

**10- Objet – Point sur l'organisation du 11 novembre**

Le maire rappelle que le contexte sanitaire ne va pas faciliter l'organisation de cet événement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la réservation dès à présent d'un barnum auprès de la communauté de communes Dômes Sancy Artense pour proposer un pot de l'amitié en extérieur.**

**11- Objet – Définition du jour et du format de la journée de travail / séminaire des conseillers**

Le maire rappelle que cette journée de travail de l'équipe municipale est un moment important pour prendre un peu de recul sur notre action depuis 6-8 mois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la journée du samedi 23 janvier à partir de 9h30. Le lieu reste à définir.**

**12- Objet – Bilan de la journée mobilité du 11 septembre 2020**

Le maire rappelle que cette journée de la mobilité a été organisée avec l'ensemble des associations de la commune. Le comité des fêtes a joué un rôle de coordination sur cette journée et il organisera prochainement une réunion pour en faire le bilan.

Plusieurs partenaires économiques locaux ont également permis la réalisation de cette manifestation.

L'ensemble des conseillers reconnaissent que cette journée a été globalement une belle réussite. Le concept de l'Olbicyclette était très intéressant, néanmoins l'organisation et la sécurisation est à revoir en cas de reconduite.

**13- Objet – Point situation COVID**

Le maire rappelle qu'à la suite de l'allocution du Ministre de la Santé le mercredi 23 septembre annonçant 3 types de zone d'alerte selon l'état sanitaire du département, le Puy-de-Dôme a été placé en zone « alerte » (premier niveau d'alerte).

Ce passage fait suite au taux d'incidence global du département qui s'établit à 72.4 pour 100 000 habitants, et à une augmentation significative des hospitalisations.

Les principaux foyers épidémiques identifiés dans le département se développent à l'occasion de rassemblements festifs, notamment familiaux, tels que les mariages, les anniversaires, les communions..., en raison du non-respect des mesures barrières.

De manière plus préoccupante, le virus circule activement chez les personnes de plus de 65 ans pour lesquelles le risque de contracter une forme grave de la Covid-19 est caractérisé.

En conséquence, et en se fondant sur l'analyse de l'Agence Régionale de Santé, M. le Préfet du Puy-de-Dôme a décidé de prendre un arrêté applicable à compter du lundi 28 septembre et prévoyant les mesures suivantes :

- la limitation à 30 personnes des rassemblements festifs ou familiaux dans tous les établissements recevant du public, notamment les salles des fêtes, les salles polyvalentes, chapiteaux, tentes et structures ;
- l'interdiction des rassemblements festifs de type rave party et tecknival. Le non-respect de cette interdiction entraînera la saisie du matériel sonore ;
- l'obligation, valable sur l'ensemble du département, du port du masque aux abords des gares et des arrêts de transport en commun ;
- l'obligation de respecter, sur l'ensemble du département, les mesures barrières (port du masque, distanciation physique et gel hydroalcoolique) à l'occasion des visites effectuées dans les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, sans préjudice de mesures plus contraignantes décidées par les établissements connaissant une situation sanitaire plus grave.

Ces mesures générales seront complétées par des mesures individuelles de fermeture d'établissements, notamment de débits de boissons, qui ne respectent pas les mesures barrières. Les événements associatifs ou professionnels ne sont pas concernés par la limitation à 30 personnes : ceux-ci doivent toujours faire l'objet d'une déclaration permettant à l'autorité préfectorale d'apprécier la rigueur et le caractère effectif du protocole sanitaire prévu par l'organisateur.

M. le Préfet du Puy-de-Dôme en appelle au civisme et à la vigilance de chacun dans la lutte contre l'épidémie. Il appartient à tous les Puydômois, par le respect des mesures barrières, de contenir la circulation de la Covid-19, et d'éviter un passage en zone alerte renforcée qui entraînerait un durcissement des mesures pouvant être prises par l'autorité préfectorale.

#### 14- Objet – Questions diverses

- **Le maire indique qu'une étude sur la signalétique est en cours par la communauté de communes Dômes Sancy Artense.** Mme Sarah LANGLAIS, référente de la commune sur ce sujet, indique qu'une prochaine réunion aura lieu le mercredi 7 octobre. Cette étude permettra à minima d'obtenir une charte graphique sur le territoire.
- Le maire informe le conseil municipal que le projet de vente du presbytère est en cours. Des acheteurs potentiels souhaitent obtenir un terrain supplémentaire sur la parcelle n°508. Afin de répondre à cette demande, il est convenu de proposer environ 250m<sup>2</sup>. Assez d'espace serait ainsi conservé sur le reste de la parcelle pour installer un square et mettre ainsi en valeur le site.
- M. Frédéric CARAY informe le conseil, qu'il a une réunion le 16 octobre prochain sur le sujet de la forêt.

*Le conseil est clôturé à 13h10 – le prochain conseil est programmé le mardi 20 octobre.*